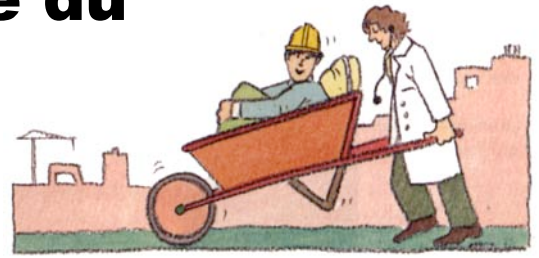


Extraits de la leçon inaugurale de la chaire de Médecine du Travail de Paris. (18-3-1949)

Pr. DESOILLE H.

(Précis de Médecine du Travail)



« ... quand un enseignement nouveau est créé, il faut commencer par **définir à quelle nécessité il répond.**

...Les **symptômes** et le **traitement** des accidents du travail sont étudiés dans les services de clinique chirurgicale ; les maladies professionnelles peuvent être observées par les étudiants dans ceux de médecine et il n'est nul besoin d'être un spécialiste pour reconnaître et **traiter** une colique de plomb ou une paralysie arsenicale.....

..... L'application du Taylorisme a provoqué des **grèves parce qu'il était inhumain**. Taylor avait ignoré qu'il fallait prendre l'avis de physiologistes et de **médecins**. Les protestations des travailleurs qui subissaient les effets d'une sélection draconienne ont aidé à faire comprendre que si l'on pouvait sans doute rechercher les individus les plus aptes à une tâche déterminée, **il fallait aussi et surtout adapter.**

Si la **réparation** demeure pour les victimes un droit absolu, elle ne doit pourtant être considérée que comme un **pis-aller**, car ce qu'il faut avant tout c'est **empêcher qu'il n'y ait des victimes. La prévention est plus importante que la réparation.** La loi de 1898 eut le tort d'admettre que la plupart des accidents du travail étaient fortuits, ce qui sous-entendait inéluctables. En réalité, ils sont contingents, c'est-à-dire qu'ils auraient pu ne pas se produire. Un esprit rationaliste n'invoque pas le hasard, **il cherche les causes, les trouve dans les conditions du travail**, modifie ces dernières et diminue le nombre des accidents. **On peut même soutenir que la prévention de ceux-ci, dont les facteurs dépendent tous entièrement de nous, doit être plus aisée que celle des maladies contagieuses.**

Ainsi le but que nous poursuivons est de rendre le travail moins pénible.

Il s'agit bien là de quelque chose de médical. Mais le sujet se présente de telle façon que, contrairement aux autres chaires de cette Faculté, qui étudient les malades, notre chaire devra, je sais que cela surprend et même choque parfois elle devra, pour parer aux lésions que le labeur crée dans l'organisme, **considérer l'ouvrier en tant qu'ouvrier, c'est-à-dire dans ses inter-réactions avec le milieu du travail.**

Etre tout près de ses malades, **comprendre ce qui les gêne, pourquoi ils souffrent**, cela serait beau en effet !

Mais précisément le médecin du travail a non seulement la possibilité, mais le devoir de vivre les conditions de travail de ceux dont il surveille la santé, de quitter par moments la blouse pour revêtir la cote de l'ouvrier et se rendre compte par lui-même de ce qui vient meurtrir la chair de son semblable.

(= concept de "Comprendre le travail" en 1949 !)

C'est un fait d'ailleurs que parfois les ouvriers confieront au médecin certaines souffrances intimes dont, par pudeur, ils ne diront pas le détail aux ingénieurs.

Voilà le rôle principal du médecin : améliorer les conditions de travail.

Les médecins du travail doivent être instruits. Ils doivent connaître la législation, savoir faire appel à la clinique, à l'hygiène industrielle, à la physiologie et à la psychologie, bref, **utiliser tous les moyens pour préserver la santé** mais ce n'est que peu à peu, par la pratique des ateliers et la collaboration avec les ingénieurs qu'ils apprendront vraiment leur spécialité (*PLURIDISCIPLINARITE en 1949 !*).

Je ne puis que leur donner les éléments de leur métier mais ce que je voudrais surtout, c'est créer en eux l'état d'esprit nécessaire, leur faire comprendre que s'il est des problèmes ardues à résoudre le changement d'un rythme de travail, par contre bien des améliorations peuvent être apportées, facilement, sans frais, **à condition qu'on le veuille et qu'on sache observer.**

Chercher à définir les possibilités physiologiques et psychologiques de chacun, tenir compte de ses désirs et de ses besoins, veiller sur lui, prévoir pour lui parfois... **c'est en un mot l'aimer** (*Psychodynamique en 1949 !*).

.....Et vous comprenez maintenant pourquoi certains redoutent qu'un **médecin à l'œil trop critique** ne circule dans l'usine, ne relève les fautes d'hygiène qui s'y commettent et n'en **avertisse les intéressés.**

Ils rêvent de médecins non-spécialistes qui, loin d'aller dans les ateliers, passeraient leur temps à assurer des soins gratuits aux ouvriers. Or, ce sont les médecins de famille qui doivent soigner les malades.

Aucun de nous ne doit donc tolérer que les médecins du travail soient détournés de leur rôle de prévention.

Pr DESOILLE
(18/3/1949)